



CANADA SOCCER
Barème des frais
2020

Approuvé le 1^{er} décembre 2019

COTISATIONS

1. FRAIS D'ADHÉSION

a) Chaque association membre	1 000,00 \$
b) Chaque membre associé	1 000,00 \$
c) Chaque membre du club professionnel	2 000,00 \$
d) Ligues opérant au Canada	
MLS	30 000,00 \$/club
USL	20 000,00 \$/club
NASL	20 000,00 \$/club
CPL	20 000,00 \$/club
Autres ligues transfrontalières (non professionnelles)	1 000,00 \$/club

2. FORMULE DE COTISATION ANNUELLE DE L'ASSOCIATION MEMBRE

En plus des frais d'affiliation, les frais d'adhésion annuels des associations membres sont calculés selon une formule approuvée par résolution spéciale lors d'une assemblée des membres. La formule actuellement approuvée est : Nombre total de joueurs inscrits de l'année précédente multiplié par 9,00 \$. Par exemple, l'année de cotisation 2020 utiliserait des joueurs inscrits en 2019.

3. FRAIS D'ARBITRE

a) Arbitres de la FIFA/Arbitres assistants de la FIFA, Officiels de la liste nationale, examinateurs nationaux, instructeurs nationaux des arbitres :	100,00 \$
---	-----------

4. ATELIERS D'ARBITRAGE

a) Provincialseulement	50 % des frais de l'atelier
------------------------	-----------------------------

5. FRAIS D'INSTRUCTION DU COURS D'ENTRAÎNEMENT

a) Atelier Départ actif	2,00 \$
b) Atelier Fondamentaux	10,00 \$
c) Atelier Apprendre à s'entraîner	12,00 \$
d) Atelier Soccer pour la vie	12,00 \$

6. RÉINTÉGRATIONS

a) Toutes les demandes de réintégration doivent être faites par l'intermédiaire de l'association provinciale/territoriale auprès de laquelle le joueur est inscrit et soumises à Canada Soccer.	500,00 \$
---	-----------

7. APPELS

- a) Un chèque certifié ou un mandat-poste à envoyer à CSA par le demandeur. **1 500,00 \$ + frais**

8. DEMANDE DE VOYAGE

- a) Pour toutes les équipes qui demandent un voyage à l'extérieur du Canada (sauf aux États-Unis) **100,00 \$**

9. DEMANDE DE SANCTION POUR MATCHS HORS CONCOURS

- a) Frais d'inscription **100,00 \$**
b) Cautionnement de performance du promoteur **25 000,00 \$**
c) Les frais de sanction pour les matchs hors concours impliquant des équipes étrangères sont :
i. Parties impliquant un club professionnel en tant que membre en % des recettes brutes de l'entrée (taxes incluses) **8 %**
ii. Parties impliquant un club professionnel en tant que non membre en % des recettes brutes de l'entrée **10 %**
(taxes incluses)

10. TOURNOIS AMICAUX CLUBS AMATEURS INTERNATIONAUX

- a) Frais administratifs **100,00 \$**

11. FACTURES IMPAYÉES

- a) 12 % d'intérêt par an (1 % par mois) appliqué aux montants à percevoir en cours et à toutes les factures de plus de 30 jours. Aucun intérêt ne sera facturé si le paiement est reçu dans les 30 jours suivant la date de la facture.
b) Le paiement des frais de voyage pour les championnats nationaux des clubs doit être reçu dès réception de la facture (7 jours de grâce accordés).

12. PRÉINSCRIPTION INTERMÉDIAIRE

- a) Frais d'inscription **500,00 \$**